

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14/02/2017

Sous la présidence de M. Gérard DELMOTTE, Maire de SEBOURG, le conseil municipal s'est réuni le MARDI 14 FEVRIER 2017.

Etaient présents : Gérard DELMOTTE - Françoise SUDOUR - Marcel PATOU - Guillaume CELLIER - Jean Marie DELMOTTE - André HENRY - Martine BASSEZ - Renée HEMON - Freddy SZYMCZAK - Sylvie GUILLEMIN - Dominique BUSSIGNIES - Christiane DENORME - Bruno CELLIER - Michel LENNE - Anne-Sophie D'ALESSANDRO -

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Christine DUQUENNE qui a donné procuration à A. Henry

Benoît GYSELINCK qui a donné procuration à R. Hémon

Danièle ROBAS qui a donné procuration à M. Bassez

Absent :

Florence LIENARD

Secrétaire de séance : Sylvie GUILLEMIN

ORDRE DU JOUR :

- Budget Primitif 2017 ;
- Avance de Subvention 2017 à l'Harmonie La Sebourgeoise ;
- Subvention 2017 à l'école Sainte Anne ;
- Budget Primitif CLES Estreux-Sebourg 2017 ;
- Dates d'activités du CLES ;
- Tarifs 2017 du CLES ;
- Recrutement pour le CLES 2017 ;
- Subvention 2017 de la commune d'Estreux pour le CLES ;
- Subvention 2017 de la commune de Sebourg pour le CLES ;
- Délégation de signature pour le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 ;
- Recrutement pour remplacement d'1 agent recenseur ;
- Questions diverses.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque sur le compte rendu précédent, celui-ci est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

Budget primitif 2017

Après passage en commission des finances, et explications faites au conseil municipal, l'Assemblée adopte à l'unanimité le BP Communal 2017 à hauteur de :

Section fonctionnement : 1 367 200 € - Section investissement : 1 069 905 €

Budget Primitif CLES Estreux-Sebourg 2017

Explications faites au conseil municipal par le biais des supports distribués à l'Assemblée, cette dernière adopte à l'unanimité le BP CLES ESTREUX-SEBOURG 2017 à hauteur de :

Section fonctionnement : 69 428 €.

SUBVENTIONS

Avance de Subvention 2017 à l'Harmonie La Sebourgeoise

Après en avoir discuté, les membres décident, à l'unanimité, du virement de 3 000(e) (trois mille euros) à l'Harmonie La Sebourgeoise, en qualité d'avance de subvention sur 2017. Crédits prélevés sur le BP 2017 – article 6574

NB : Cette avance serait remboursée à la commune si l'Association venait à disparaître.

Subvention 2017 à l'école Sainte Anne (ogec)

Après en avoir discuté, les membres décident, à l'unanimité, du virement de 22 792 (e) à l'Ogéc Sainte Anne. Crédits prélevés sur le BP 2017 – article 6574

Subvention 2017 de la commune d'Estreux pour le CLES

Faisant suite au vote du budget 2017, conformément aux règles de répartition énoncées dans la convention de partenariat des deux communes, et afin d'assurer le fonctionnement des 3 accueils, sur l'année 2017, L'Assemblée décide, à l'unanimité, de solliciter la commune d'Estreux pour le versement d'une subvention à hauteur de 16 708.15 € au profit du CLES Estreux-Sebourg.

Subvention 2017 de la commune de Sebourg pour le CLES

Faisant suite au vote du budget 2017, conformément aux règles de répartition énoncées dans la convention de partenariat des deux communes, et afin d'assurer le fonctionnement des 3 accueils, sur l'année 2017, L'Assemblée décide, à l'unanimité de verser une subvention à hauteur de 17 291.85 € au profit du CLES Estreux-Sebourg. Crédits prélevés au BP 2017 – article 6554

VIE COMMUNALE

Recrutement pour remplacement d'1 agent recenseur

Faisant suite à la délibération du 14.11.2016 relative au recensement de la population, en cours d'exécution dans la commune, et faisant suite à l'arrêt de service d'un des agents recenseurs, Il est nécessaire de recruter un autre agent recenseur pour mener à terme cette mission. Il est donc décidé, à l'unanimité, de continuer cette prestation par la création d'un poste d'agent recenseur supplémentaire et la nomination de ce 5ème agent recenseur qui prendra le relais.

INTERCOMMUNALITE

Dates d'activités du CLES

Sur proposition de la commune d'Estreux, et après en avoir discuté, l'assemblée entérine à l'unanimité, la proposition de dates pour les activités du CLES 2017 : Vacances de printemps : du 10 au 14 avril - Vacances d'été : 10 au 28 juillet - Vacances d'automne : 23 au 27 octobre.

Tarifs 2017 du CLES

Après explications du support distribué à l'Assemblée, rassemblant les tarifs 2017 pour les 3-13 et ados, l'Assemblée entérine, à l'unanimité, ces derniers.

Recrutement pour le CLES 2017

En accord avec la mairie d'Estreux, l'assemblée fixe, à l'unanimité, suivant la période considérée, le nombre d'adjoints d'animation et décide de créer ainsi les postes nécessaires à l'organisation du CLES, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° (emplois saisonniers).

Pour les vacances de printemps : au minimum 5 (cinq) emplois d'adjoint d'animation à temps complet, - soit quatre animateurs (trices)- et un(e) directeur(trice) ; et un ou deux postes à temps complet ou non complet, suivant le nombre d'enfants à encadrer et en fonction des activités à réaliser ;

Pour les vacances d'Eté : au minimum 12 (douze) emplois d'adjoint d'animation à temps complet, incluant un(e) directeur (trice) et voire un(e) directeur (trice) adjoint(e) ; et un à trois postes à temps complet ou non complet, suivant le nombre d'enfants à encadrer et en fonction des activités à réaliser ;

Pour les vacances d'Automne : au minimum 5 (cinq) emplois d'adjoint d'animation à temps complet, -soit quatre animateurs (trices)- et un(e) directeur(trice) ; et un ou deux postes à temps complet ou non complet, suivant le nombre d'enfants à encadrer et en fonction des activités à réaliser ;

Décide que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, filière animation.

Délégation de signature pour le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019

Afin de continuer les activités enfance jeunesse sur la commune de Sebourg par le biais de l'Aper, cela avec l'aide des financements de la CAF du NORD, il est nécessaire de renouveler le contrat avec la CAF du Nord pour la période 2016.2019 et de donner délégation de signature à M le Maire.

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser ce dernier à signer le contrat CAF du Nord pour le renouvellement du CEJ 2016-2019.

GRDF / SIDEGAV 2015

Suivant l'avis des délégués communaux, le Conseil Municipal n'émet, à l'unanimité, aucune observation sur le compte rendu annuel d'activité 2015 de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du SIDEGAV rédigé par GRDF, le rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du SIDEGAV pour 2015.

ERDF / SIDEGAV 2015

Suivant l'avis des délégués communaux, le Conseil Municipal n'émet, à l'unanimité, aucune observation sur le Rapport d'activité du SIDEGAV 2015, le compte rendu annuel d'activité 2015 de la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat rédigé par ERDF et le rapport de l'agent de contrôle 2015 sur la distribution publique d'électricité en 2015 sur le territoire du SIDEGAV pour 2015.

ADHESIONS SIDEN SIAN

Le conseil municipal émet, sauf Françoise Sudour qui vote CONTRE, un avis favorable pour les adhésions des communes de Elincourt (59), Evergnicourt (02), Blecourt (59), Haynecourt (59), Fremicourt (62), Neufchatel sur aine (02), syndicat des eaux de la région de Pouilly sur serre (02), du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du val d'artois (62), Hazebrouck (59) au SIDEN SIAN.

Le Maire de Sebourg

Gérard DELMOTTE

